

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/11

Objet : Prise de part sociétés citoyennes – Avant Pays Solaire et Buxia Energies

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
BURLET Céline	
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Prise de part sociétés citoyennes Avant Pays Solaire et Buxia Energies

CONTEXTE

Le Parc est actionnaire de 6 structures citoyennes de production d'énergie renouvelable du territoire, à hauteur d'une prise de part de 1000 euros :

- Buxia Energies, sur le territoire Pays Voironnais
- Energ'Y Citoyennes, sur le territoire Grenoble-Alpes Métropole
- Grési 21, sur le Grésivaudan
- Le Solaret, sur Coeur de Savoie
- Forestener, société qui développe des solutions de réseaux de chaleur bois énergie.
- EnergiCimes, sur Grand Chambéry.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Deux nouvelles structures ont vu le jour récemment :

- Sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard, comprenant la CC du Lac d'Aiguebelette, une société de ce type a été créée en septembre 2022, avec l'objectif de développer les énergie renouvelables (en premier lieu du photovoltaïque, selon le même modèle que les autres sociétés) et de faire de la sensibilisation. Il s'agit d'une SAS avec 3 collègues (citoyens 60%, collectivités 30%, personnes morales privées 10%). A la création, cette société comptait 17 associés et 6 700 € de capital.
- Sur le territoire de Cœur de Chartreuse, Le Parc et la Communauté de communes ont souhaité accompagner l'émergence d'une initiative citoyenne sur le même modèle, en animant plusieurs réunions publiques. Afin de mutualiser les compétences et les frais, le collectif citoyen porté par des habitants de Cœur de Chartreuse va intégrer la société Buxia Energies, sous forme d'une antenne locale « Buxia Energies Cœur de Chartreuse ».

Depuis 6 ans, le Parc se mobilise pour soutenir financièrement et symboliquement ces structures, via la prise de part. D'autre part, il se positionne en facilitateur des échanges qui peuvent être nécessaires entre des structures du même type qui partagent des réflexions et des questionnements. Plusieurs rencontres ont été organisées par le Parc pour mutualiser les expériences et favoriser les échanges. La dernière en date a eu lieu en mars 2023, et a permis aux structures de se rencontrer autour de problématiques communes et d'un temps convivial.

Afin de pérenniser cette dynamique, de continuer à positionner le Parc comme accompagnateur de cette démarche, il est proposé que le Parc prenne 1.000 euros de parts dans la société Avant Pays Solaire ; et 500 euros de nouvelles parts dans la société Buxia Energies, afin de soutenir financièrement l'intégration du groupe local Cœur de Chartreuse dans cette société.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De prendre une participation à hauteur de 1.000 euros dans la société Avant Pays Solaire,**
- **De prendre une participation à hauteur de 500 euros dans la société Buxia Energies,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.**

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUL. 2023**

